

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE AVENUE DE LA RESISTANCE

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n° 121 du 21 mars 1958,

Vu la lettre du 2 mai 2016 de Monsieur le Principal du Collège WECZERKA sollicitant, pour la bonne gestion de l'entrée des livraisons des cuisines de l'établissement, l'obtention d'un numéro de voirie au droit de cet accès de service donnant sur l'avenue de la Résistance.

Considérant ainsi qu'il convient de donner un numéro de voirie sur l'avenue de la Résistance, en complément du numéro attribué au collège sur la rue Louis Eterlet.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La parcelle AV 310 à l'angle de deux voies, correspondant à l'assiette foncière du collège WECZERKA et située au 25 rue Louis Eterlet, est de même numérotée au 1 avenue de la Résistance,

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77 400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Madame WARIN - Espace service de la Ville de Chelles,
- INSEE – Direction Champagne Ardenne – Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 Reims Cedex,
- Monsieur le Principal du Collège WECZERKA – 25 rue Louis Eterlet – 77500 Chelles,

- Géo – INFRA – Géomètres Experts – 18 bis avenue Jean-Jaurès BP 64 – 93221 Gagny Cedex
- Le service du Cadastre de Meaux,
- La Poste de Chelles,
- France Télécom,
- ERDF-GRDF,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

François-Xavier BINVEL,

Pour le Maire

L' Adjoint,



P. D.
M. Jacques PHILIPPON
4^{ème}
Adjoint au Maire

Reçu en Sous-Préfecture de Torcy le 24/08/16

Identifiant de télétransmission : 077-217701085-20160601-79842-AR-1-1

Affiché le 02/05/16

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois